



ZOOM SUR EMYN

Éoliennes en Mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier a remporté en 2014 l'appel d'offres lancé par l'État pour le développement d'un parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier.

En octobre 2018, EMYN a obtenu les autorisations administratives nécessaires à la construction du parc dont la mise en service progressive est prévue en 2025.

EMYN est une filiale d'Ocean Winds, la co-entreprise dédiée à l'éolien en mer créée par ENGIE et EDPR, dans laquelle Sumitomo Corporation, La Banque des Territoires et Vendée Energie ont des participations.

iles-yeu-noirmoutier.eoliennes-mer.fr



PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

Des travaux ont démarré à Port-Joinville pour sécuriser l'amarrage des navires d'exploitation du futur parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier.

Depuis le 17 avril, des travaux de déroctage ont démarré au quai de la Glacière, à Port-Joinville. Cette opération vise à rendre le fond du port plus profond pour permettre aux navires d'exploitation du futur parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier de s'amarrer en toute sécurité, même à marée basse. Ces travaux s'étendront sur une période de trois mois.

Un chantier mené par l'entreprise vendéenne Merceron

Prévue pour durer jusqu'à début juillet, cette intervention est réalisée par l'entreprise vendéenne Merceron, spécialisée en travaux maritimes et hydrauliques depuis 60 ans. L'équipe dispose d'une barge flottante auto-élévatrice mobile et d'une pelle mécanique pour extraire les roches situées au fond du port. Ces travaux seront réalisés en plusieurs étapes : forages préparatoires, déroctage mécanique pour extraire progressivement les roches, récupération et évacuation des roches.

Mise en place de mesures pour protéger l'environnement

Différents dispositifs ont été mis en place dans un souci de préservation de l'environnement dans le bassin.

- Protection des mammifères marins : des bouées hydrophones sont installées pour détecter leur présence. Les travaux seront suspendus immédiatement en cas de détection de mammifères marins, dans la zone d'évitement des 500 mètres autour de l'atelier de forage/déroctage, et ils ne pourront reprendre qu'après le départ avéré du dit mammifère. Un rideau de bulles est également déployé autour de l'atelier bruyant afin de limiter l'impact acoustique sous-marin.
- Surveillance de la turbidité de l'eau : une bouée dédiée a été mise à l'eau pour la surveillance et un jupon anti-matière en suspension sera déployé en cas de dépassement du seuil d'alerte et lors du déchargement des déblais.
- Capteurs sonores : deux capteurs sonores sont installés, l'un à proximité du chantier, et l'autre sur le toit de la mairie, pour surveiller le niveau sonore du chantier.

Ce projet s'inscrit dans une volonté de modernisation et de sécurisation des infrastructures portuaires de Port-Joinville pour préparer l'exploitation du parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier à partir de fin 2025, tout en veillant à la préservation de l'écosystème local.